

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

| | | | |
|----|------|-----|----|
| N° | 2024 | 069 | 11 |
|----|------|-----|----|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCATION 5 décembre 2024 | L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire. |
| DATE D'AFFICHAGE 5 décembre 2024 | Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
| EN EXERCICE : 24 | Absents représentés : MME ROCH par MME BESANÇON et M. LEDUC par M. MATT. |
| PRÉSENTS : 19 | Absent excusé : M. PICARD |
| VOTANTS : 21 | Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. FROGER a été élu secrétaire de séance. |

**APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNES MICHEL JUILLAN
POUR L'ANNÉE 2024/2025**

Madame Besançon, Maire adjoint chargée des Affaires Scolaires, Périscolaires et Jeunesse expose à l'assemblée que le règlement intérieur de l'Espace Jeunes Michel Juillan pour l'année 2024/2025 a été mis à jour pour mieux répondre aux besoins des jeunes de la commune d'Egly. Parmi les principaux changements, les horaires d'ouverture ont été ajustés pour offrir une plus grande flexibilité et mieux s'adapter aux emplois du temps des jeunes. En période scolaire, l'Espace Jeunes sera désormais ouvert du lundi au vendredi de 16h à 19h, avec une aide aux devoirs organisée les lundis et jeudis soirs. Les mercredis, l'accueil est étendu de 11h à 19h, et une soirée culinaire est prévue le vendredi soir de 19h à 21h30. Pendant les vacances scolaires, l'Espace Jeunes sera ouvert du lundi au jeudi de 11h à 19h et le vendredi de 11h à 18h, avec des activités spéciales en soirée.

Un autre changement notable concerne la restauration. Bien que la structure ne propose pas de service de restauration collective, les jeunes peuvent désormais apporter leur repas et utiliser les équipements mis à leur disposition, tels que réfrigérateur, micro-ondes... Cela permet aux jeunes de rester sur place toute la journée sans avoir à rentrer chez eux pour les repas.

Enfin, l'accueil des élèves de CM2 a été amélioré. Les CM2 peuvent être accueillis dès 8h30 les mercredis et pendant les vacances scolaires, avec la possibilité de s'inscrire au Centre de Loisirs avant 8h30 si nécessaire.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU les projets éducatifs et pédagogiques de la ville d'Egly,

VU l'avis favorable de la commission conjointe des finances et des affaires administratives et des affaires scolaires, enfance et jeunesse le 4 décembre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes pour mieux répondre aux besoins des jeunes,

CONSIDÉRANT l'opportunité de permettre aux jeunes d'apporter leur repas et d'utiliser les équipements de cuisine mis à leur disposition,

CONSIDÉRANT la volonté d'améliorer l'accueil des élèves de CM2 dès 8h30 les mercredis et pendant les vacances scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de l'Espace Jeunes Michel Juillan pour l'année 2024/2025 tel qu'annexé à la délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 16/12/24
et de la publication le 17/12/24
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY

Edouard MATT